

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 22 (1976)
Heft: 12

Anhang: [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse
Autor: Voegeli, T. / D'Orelli, Max

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lille



28, place de la Gare.
Tél. : 55-44-01.

Aux cotisants AVS/AI

Ils sont invités à faire diligence pour s'acquitter des sommes encore dûes au titre de 1976. Pour faciliter les tâches de fin d'année du Consulat, il serait souhaitable que les derniers versements pour 1976 soient effectués avant le 20 décembre.

Pour 1977, tous les cotisants sont invités à reprendre le rythme normal des versements, c'est-à-dire l'envoi des cotisations trimestrielles **avant la fin** de chaque trimestre (ou avant le 30 juin pour ceux qui versent en une seule fois la cotisation annuelle). Ce faisant, ils s'éviteront des rappels aussi désagréables à envoyer qu'à recevoir !

Rentrée au Club Suisse

Elle a eu lieu le 8 octobre 1976, selon la ligne traditionnelle : bienvenue de M. Michel Joseph, Président, entretiens amicaux, choucroute bien tassée, puis deux courts exposés : l'un de M. A. Schumperli, Président de la Société suisse de Bienfaisance, qui résuma les activités du 54^e Congrès des Suisses de l'étranger à Morat, auquel il a participé, et l'autre de M. Camponovo, Vice-Consul, sur la prochaine mise en place de la procédure de vote ; en effet, à partir du 1^{er} janvier 1977, les Suisses de l'étranger pourront exercer leurs droits civiques : ceux qui désirent le faire devront néanmoins se rendre au pays pour participer aux élections, initiatives ou référendums fédéraux. Après la soirée-loto de novembre, la fête de Noël est prévue pour le 19 décembre ; une date à retenir !

Camps de ski

Nos jeunes compatriotes (15 à 25 ans) peuvent participer à des camps de ski organisés pour eux par le Secrétariat des Suisses à l'étranger, Alpenstr. 26, 300 Berne. Le délai d'inscription pour le camp de fin d'année sera malheureusement échu (15 novembre) quand ce numéro paraîtra, mais, pour les deux camps de printemps aux Crossets (Valais), du 29 mars au 7 avril et du 3 au 12 avril, les intéressés peuvent se mettre directement en rapport avec le S.S.E., Service des Jeunes, à l'adresse ci-dessus, en demandant une formule d'inscription.

MULHOUSE

Consulat de Suisse
19a, rue du Sauvage
B.P. 556
68050 Mulhouse Cedex

Mariage d'une Suissesse

La Suissesse désireuse de conserver la nationalité suisse lors de son mariage avec un ressortissant étranger en a la possibilité. Condition d'exprimer sa volonté par écrit, avant la célébration du mariage. Les jeunes Suissesses sont orientées sur cette question lors de leur immatriculation individuelle, mais souvent elles l'oublent car la préparation de la fête les préoccupe et les parents n'y songent pas toujours. Or, il arrive trop fréquemment que ces jeunes femmes viennent par la suite demander leur réintégration, mais les autorités suisses exigent alors, à part des raisons valables, des preuves d'attachement au pays. De plus, la demande est sujette à émoluments.

Double indigénat, répudiation de la nationalité française, formalités relatives à la situation militaire etc.

Le Consulat informe en détail les intéressés, mais devant la complexité de la situation particulière de chacun, les jeunes immatriculés n'arrivent pas toujours à tout comprendre. L'intérêt témoigné par les parents à la question leur est alors de grande utilité et, si une visite au Consulat s'avère nécessaire pour obtenir toute la clarté voulue, ne vous gênez pas de venir. Les réunions des sociétés suisses pourraient aussi être mises à profit pour orienter la colonie suisse sur ces questions importantes et pour discuter

avec l'un ou l'autre des cas concrets. Notamment notre Vice-Consul et moi-même sommes toujours à votre disposition.

Au seuil d'une nouvelle année

Je tiens à remercier les présidents des sociétés suisses et les membres de leurs comités de tout le dévouement dont ils ont fait preuve. Ma gratitude et celle de beaucoup d'entre vous, va tout spécialement à M. P. Nossack qui s'est récemment retiré de la présidence de la Société suisse de bienfaisance de Mulhouse et environs. Il a rempli sa fonction le long des années avec le plus grand dévouement. La relève a été prise par M. Christophe Heer.

A toute la colonie suisse je transmets, aussi au nom du personnel du Consulat, mes vœux les meilleurs pour la fête de Noël et pour l'année à venir.

Votre Consul :
T. Voegeli

Cercle Suisse de Mulhouse

A l'occasion des fêtes, le Comité du Cercle Suisse adresse ses meilleurs vœux à tous les compatriotes résidant à Mulhouse et ses environs.

Le Cercle Suisse vous est ouvert à tous, et nous serons toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Nous espérons vous voir nombreux à la soirée d'information que nous organiserons au mois de février, qui portera notamment sur la formation scolaire (secondaire et universitaire) ou professionnelle en Suisse.

Le Président
Max d'Orelli

Cercle Suisse Belfort

Depuis fin 1974, notre groupement ne s'est pas révélé dans cette rubrique.

**JE FAIS MES
ACHATS AU**

Globe

RUE DU SAUVAGE - MULHOUSE

Tél. (89) 45 82 13

LE MAGASIN SYMPATHIQUE